



Règlement intérieur - La Souris Verte Accueil périscolaire



1. Présentation de la structure et conditions d'accueil :

En inscrivant votre enfant à La Souris Verte (accueil périscolaire), vous vous engagez à respecter le règlement intérieur. Il vous est donc demandé de lire **attentivement** le document ci-dessous.

La Souris Verte est un lieu où vos enfants peuvent s'épanouir, jouer, rêver, mais c'est aussi un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité. Cette structure est gérée par l'association FJEPS (Foyer des Jeunes pour l'Education Populaire et Sportive), subventionnée par divers organismes, tels que la municipalité de Neuville de Poitou, la communauté de commune du Haut Poitou, la CAF, la MSA, agréée par la DDCSPP et la PMI.

Pour que votre enfant puisse fréquenter l'accueil de la Souris Verte, il est **IMPERATIF** que son dossier d'inscription soit complet et à jours. **En cas de changements de coordonnées, au cours de l'année, merci de le signaler à la direction dans les meilleurs délais.**

- **Accueil périscolaire** : enfant scolarisé sur les écoles Jules Ferry ou Les Petits Cailloux
- **Accueil du mercredi**: scolarisé et accepté jusqu'à la fin du CM2
- **Les enfants en 6ème** : possibilité de fréquenter la Souris Verte, seulement en cas de fratrie et places disponibles.

Pour certaines sorties, il pourra être demandé une participation financière aux familles afin de palier au coût du transport.

- **Règles de vie en collectivité :**

Tout enfant ne respectant pas les règles de vie en collectivité (incorrection verbale envers les autres enfants ou le personnel ou toute autre personne présente ; violence physique ; menace ; vol ; racket ; non respect des locaux ; dégradation du matériel) peut se voir exclu de l'accueil de la Souris Verte.

Les familles seront informées par courrier et en cas de récidive, des mesures d'expulsion pourront être prises. Toute dégradation volontaire du matériel ou des locaux entraînera une réparation financière à la charge des parents.

- **Le Droit à l'image :** Les équipes encadrantes prendront ponctuellement des photos. Ces photos pourront être utilisées pour des articles de presse, nourrir le site internet de la structure (www.fjeps.fr) ou la page facebook (Accueil de loisirs "La Souris Verte"). **Si les familles ne souhaitent pas que leurs enfants y figurent, elle devront le préciser dans la fiche de renseignement.**

- **Projet d'Accueil Individualisé (PAI) :**

Afin d'assurer l'accueil de votre enfant dans les meilleures conditions, si ce dernier dispose d'un PAI, le protocole ainsi que la trousse de soin devront OBLIGATOIREMENT être donnés au bureau avant la prise en charge de l'enfant.

Dans le cas contraire, ce dernier ne pourra être accueilli sur la structure.

- **Le portail d'entrée :**

Dans le cadre du Plan VIGIPIRATE, aucun parent n'est autorisé à entrer dans la structure, sauf **s'il est autorisé** sauf cas exceptionnels rdv, projet, activités...

Les enfants n'ont pas le droit d'appuyer sur le bouton extérieur.

- **Jours de fermeture de la Souris Verte :**

L'accueil de la Souris Verte sera fermée chaque année le **matin de la rentrée** scolaire de septembre ainsi que le **soir de la fête de l'école** (courant du mois de juin).

- **Stationnement :**

Lorsque vous déposez ou récupérez votre enfant, pour la sécurité de tous, merci d'utiliser le parking de l'école Jules Ferry. **Il est strictement interdit de stationner sur le passage piéton situé dans l'impasse. (passible de 35€ d'amande)**

- **Les activités extérieurs :**

Comme chaque année, les membres de l'équipe d'animation sont amenés à accompagner vos enfants sur leur activité (sportive, loisir ou culturel) dans un cercle d'1km. Une autorisation de prise en charge doit obligatoirement être remise en début d'année. Plusieurs points sont cependant à noter :

- Si nous devons ramener l'enfant à la Souris Verte, cela sera le cas sur l'ensemble de l'année scolaire. Il n'est pas possible, pour des raisons d'organisation, de changer chaque semaine la liste des enfants à récupérer.

Amener aux activités n'est pas un droit mais un service. En effet, il est possible qu'il y ait des trajets annulés pour les raisons suivantes :

- Vigilance météorologique
- Tenue inappropriée
- Activités à l'extérieur (sortie)
- Attitude irrespectueuse d'un enfant sur la Souris Verte
- Une équipe d'animation en sous-effectif
- Demande insuffisante sur le créneau

2. Les horaires d'ouverture:

Accueil périscolaire	Mercredi
Matin : 7H15-8H35 (L/M/M/J/V)	Déposer son enfant : 11H45 à 12H30 ou à

	14H
Soir : 16H-18H45 (L/M/J/V)	Récupérer son enfant : à 14H ou après 17H

3. L'accueil périscolaire de la Souris Verte

- Le matin :

Accueil et ouverture des locaux à partir de 7H15. Pour les parents qui le souhaitent, vous avez la possibilité de fournir un petit déjeuner à vos enfants , afin que celui-ci soit pris à la Souris Verte.

Les enfants sont accompagnés ensuite à l'école à 08H35 par les membres de l'équipe.

- Le soir :

Les enfants sont récupérés à un point de rassemblement, vu avec l'école, par le personnel de la Souris Verte. Un goûter est servi à l'ensemble des enfants, en respectant le régime alimentaire de chacun.

Toute personne récupérant son enfant doit se signaler à un des membres de l'équipe. Il est important d'indiquer sur le dossier de l'enfant les personnes autorisées à venir le chercher.

Pour les parents séparés avec un jugement interdisant la prise en charge de l'enfant le document officiel doit être transmis à la direction afin d'être pris en compte (**sans ce document aucune interdiction ne pourra être acceptée**). Sans trace écrite, l'enfant ne pourra pas être récupéré par l'autre parent, si celui-ci n'est pas sur sa semaine de garde.

Une pièce d'identité sera demandée à toute personne inconnue du service.

A partir de 18H45, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'équipe.

Un retard non prévenu à partir de 18h45 entrainera une facturation de 15€/enfant/15 minutes.

De manière générale, sur l'ensemble de la structure, il est demandé aux enfants **de ne pas apporter des jeux personnels** afin d'éviter des vols, casses ou dégradations.

4. L'accueil du mercredi (11h45-18h45)

Un transport par autocar est réalisée entre la Souris Verte et l'école de Bellefois et de Jeanne d'Arc, les inscriptions sont gérées par la Mairie de Neuville du Poitou.

Vous aurez la possibilité de l'y inscrire pour l'ensemble de l'année scolaire ou ponctuellement.

En cas d'absences injustifiées successives de 3 mercredis, la réservation à l'année sera annulée.

**En cas d'absence, non justifiée, la journée complète vous sera facturée
Le justificatif sera à fournir par mail avant le week-end.**

Le repas sera servi aux enfants de 12H30 à 13H45 et un goûter sera proposé à partir de 16H00.

Tous les enfants de Petite Section et Moyenne Section iront faire la sieste dans le dortoir de l'école afin de respecter le rythme de chacun. Pour les enfants en grandes sections il est également possible d'aller faire la sieste, pour cela il vous sera demandé de prévenir l'équipe. Les autres seront en temps calme jusqu'à 15H.

Pour les élémentaires, les devoirs ne sont pas obligatoires le mercredi. Ils pourront cependant être faits sur la période du temps calme sous l'encadrement d'un adulte. **Si vous souhaitez que votre enfant fasse ses devoirs, vous devrez le mentionner auprès de la fiche de renseignements.** Les enfants peuvent alors se reposer dans l'espace dédié au repos, lire, faire des coloriages, leurs devoirs ou toutes autres activités calmes.

Des activités seront ensuite proposées aux enfants, de 15H à 16H00 : jeux extérieurs, activités manuelles, grands jeux ou encore sorties.

Après la fin du goûter, les enfants seront en temps libre dehors ou à l'intérieur selon leurs envies et les conditions météorologiques.

Aucun départ ne peut avoir lieu avant 17H00 **(seul les départs pour raison médical seront accepté avec la présence d'un justificatif et à condition que l'équipe soit tenue au courant)**

A partir de 18H45, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

5. Facturation et modes de règlement :

Si votre enfant est inscrit sur plusieurs sections du FJEPS, celle-ci n'est due qu'une seule fois et sera à régler à la Souris Verte.

La Souris Verte étant associative, il vous sera demandé de régler à chaque rentrée scolaire l'adhésion au FJEPS ainsi qu'à la Fédération des Œuvres Laïques (respectivement 12€ et 5€).

Chaque début de mois suivant, vous recevrez par mail la facture des présences réalisées par votre enfant. Il sera également possible de la récupérer version papier à l'accueil. Le règlement devra être fait selon les délais suivant :

- **1er au 20 du mois** : règlement de la facture
- **du 20 au 30** : un rappel vous sera adressé par mail dans le cas où la facture reste impayée à cette période
- **Passé le délai** : une majoration de 15€ interviendra sur la facture en cas d'absence de règlement.

Afin de faciliter le règlement des factures, il est mis en place divers modes de paiement :

- Chèque à l'ordre du FJEPS
- Espèce
- Chèques Vacances / CESU **Les tickets restaurants ne sont pas acceptés**
- Virement bancaire : **merci d'indiquer systématiquement le nom de l'enfant**
- FR76 1940 6000 3030 0470 3011 177
- Bic : AGRIFRPP894

ATTENTION : aucun remboursement ne sera possible en fin d'année suite à un trop perçu de CESU ou CHEQUES VACANCES si votre enfant quitte définitivement notre accueil.

• **Les tarifs :**

En cas d'absence du quotient familial , le tarif le plus élevé sera appliqué

Accueil de loisirs			
Quotient Familial	Repas	Après-midi	Total
Quotient Familial 1(-600)	4€40	4€60	9€
Quotient Familial 2 (de 601 à 800)	4€45	5€15	9€60
Quotient Familial 3 (de 801 à 1000)	4€50	6€50	11€
Quotient Familial 4 (de 1001 à 1200€)	4€60	7€	11€60
Quotient Familial 5 (de 1201€ à 1400€)	4€70	7€30	12€
Quotient Familial 6 (de 1401€ à 1600€)	4€80	7€60	12€40
Quotient Familial 7 (de 1601e à 1800€)	4€90	7€90	12€80
Quotient Familial 8 (+ de 1800€)	5€	8€20	13€20

Accueil périscolaire				
Quotient Familial	Matin		Soir	
	Neuville + Yversay	Autres communes	Neuville + Yversay	Autres communes
Quotient Familial 1(-600)	2€	2€50	3€10	3€60
Quotient Familial 2 (de 601 à 800)	2€15	2€65	3€30	3€80
Quotient Familial 3 (de 801 à 1000)	2€30	2€80	3€40	3€90
Quotient Familial 4 (de 1001 à 1200€)	2€45	2€95	3€60	4€10
Quotient Familial 5 (de 1201€ à 1400€)	2€60	3€10	3€80	4€30
Quotient Familial 6 (de 1401€ à 1600€)	2€80	3€30	3€95	4€45
Quotient Familial 7 (de 1601e à 1800€)	2€90	3€40	4€20	4€70
Quotient Familial 8 (+ de 1800€)	3€	3€50	4€45	4€95



Autorisation de prise en charge
Activités extrascolaires

Je soussigné(e)
responsable légal(e) de l'enfant

autorise les personnels de la Souris Verte à accompagner mon enfant à l'activité

.....

Cette dernière se déroule le (*jour*) :

sur le créneau horaire deH..... àH.....

Pour rappel, les horaires de fermeture sont **18H45**, par conséquent, nous n'accompagnerons ni n'irons chercher votre enfant à son activité si celle-ci débute ou se fini à partir de **18H00**.

O Je viendrai récupérer mon enfant sur son lieu d'activité (**choix pour toute l'année**)

O Les animateurs auront pour charge de ramener mon enfant à l'accueil à la fin de la séance

Fait à le

Signature

(à découper et à joindre avec la fiche d'inscription)

Je soussigné(e),

responsable légal de l'enfant :

atteste sur l'honneur avoir bien lu le règlement intérieur de la Souris Verte et en avoir accepté les conditions.

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal

Signature de l'enfant

Précédée de la mention 'Lu et approuvé'